

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

M A I R I E D E
ROSENWILLER



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROSENWILLER**

Séance du 12 septembre 2024

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe WANTZ, Maire.

Date d'envoi de la convocation : jeudi 5 septembre 2024

Date d'affichage : jeudi 5 septembre 2024

Membres présents : Dominique BARABINOT, Fernande HUCK, Stéphane MARGUIN, Éric MEYER, Nathalie MODRY, Anne-Cécile WANTZ, Biljana ZASOVA FRIEDERICH

Membres absents et excusés : Nicolas EINHART donne procuration à Stéphane MARGUIN, Anne FISCHER-STEGER, Claude GRAFF donne procuration à Dominique BARABINOT, Jean-Georges HUCK donne procuration à Philippe WANTZ, Christine MEYER donne procuration à Biljana ZASOVA FRIEDERICH, Yves OFFENBURGER

~~~~~

Ouverture de la séance : 20h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et énonce l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Stéphane MARGUIN

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241015-2024-46-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un (e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/05/2024
3. Rénovation école communale : choix d'un bureau spécialisé pour la mission de contrôle technique et d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S)
4. Acquisition de parcelles forestières sur le ban de Rosenwiller
5. Prorogation placement Compte A Terme (CAT) - Budget Lotissement
6. Nomination du coordonnateur et de l'équipe communale pour le recensement de la population 2025 et création d'un poste d'un agent recenseur
7. Opération de désherbage de la bibliothèque municipale
8. Approbation - mise en place de la gratuité à la bibliothèque municipale
9. Infos/ divers

030303

### N°2024-37 : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, comme secrétaire du Conseil Municipal pour la séance du 12 septembre 2024, Stéphane MARGUIN, conseiller municipal

---

### N°2024-38 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30/05/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le procès-verbal du 30 mai 2024

---

### N°2024-39 : Rénovation école communale : choix d'un bureau spécialisé pour la mission de contrôle technique et d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S)

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241015-2024-46-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024 11

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école communale, une consultation a été lancée le 15 juillet 2024 auprès de bureaux spécialisés

Vu le projet de travaux pour la rénovation énergétique de l'école communale ;

Vu la consultation auprès de différents bureaux d'études ;

Vu l'offre proposée par le bureau d'études APAVE ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de confier la mission de contrôle technique et la coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé à la l'entreprise APAVE pour un montant global de 19 800 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

---

#### N° 2024-40 : Acquisition de parcelles forestières sur le ban de Rosenwiller

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se porter acquéreur de plusieurs parcelles forestières situées sur le ban de Rosenwiller.

Vu la proposition de cession des particuliers,

Vu la volonté communale de favoriser les parcelles présentant des résurgences importantes en terme d'eau de source,

Vu le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de L'eau Rhin Meuse encourageant la préservation des zones humides

Vu la superficie totale des 19 parcelles d'une contenance de 302,82 ares

**CONSIDERANT** l'intérêt environnemental au vu de la zone humide

**CONSIDERANT** le regroupement parcellaire favorable à la biodiversité

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'ACQUERIR** les parcelles suivantes au prix de d'achat de 70€ TTC de l'are :

| Sect | Numéro | Lieudit  | Ha | A  | Ca |
|------|--------|----------|----|----|----|
| C    | 164    | GETHUERN |    | 06 | 70 |
| D    | 388    | TAL      |    | 04 | 85 |
| D    | 391    | TAL      |    | 04 | 18 |
| D    | 392    | TAL      |    | 04 | 57 |
| D    | 393    | TAL      |    | 04 | 58 |
| D    | 394    | TAL      |    | 12 | 73 |
| D    | 395    | TAL      |    | 11 | 30 |

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241015-2024-46-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

|       |     |            |  |     |    |
|-------|-----|------------|--|-----|----|
| D     | 398 | TAL        |  | 12  | 25 |
| D     | 403 | TAL        |  | 04  | 85 |
| D     | 406 | TAL        |  | 33  | 82 |
| D     | 410 | TAL        |  | 100 | 78 |
| D     | 411 | TAL        |  | 11  | 20 |
| D     | 414 | TAL        |  | 54  | 05 |
| D     | 415 | TAL        |  | 05  | 87 |
| D     | 491 | JUNKERWALD |  | 01  | 23 |
| 06    | 227 | TAL        |  | 11  | 60 |
| 08    | 215 | SILBERBERG |  | 13  | 28 |
| 08    | 236 | SILBERBERG |  | 04  | 68 |
| 08    | 238 | SILBERBERG |  | 00  | 30 |
| TOTAL |     |            |  | 302 | 82 |

- **DE PRENDRE** en charge les frais notariés
- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou de la Région Grand-Est pour cette opération
- **DE DEMANDER** les indemnités pour perte d'exploitation des boisements sur la base de l'estimation faite par l'expertise forestière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces ventes

#### **N°2024-41 : Prorogation placement Compte A Terme (CAT) - Budget Lotissement**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la possibilité de proroger d'un mois supplémentaire le placement en Compte A Terme réalisé le 17 février dernier ;

Monsieur le Maire précise que les modalités de placement ont été validés avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service Gestion Comptable d'Erstein ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi organique n°2001-692 du 01/08/2001 relative aux lois de finances,

**Vu** le décret n°2024-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finance pour 2004 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'état des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat qui ne verse pas d'intérêts ; que toutefois, les articles L1618-1 et L1618-2 du CGCT permette de déroger à cette règle lorsque les fonds qui proviennent de libéralités, de l'aliénation du patrimoine comme une cession immobilière, ou de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par un décret en conseil d'Etat du 28 juin 2004,

**CONSIDERANT** que le placement est à court terme sur une durée maximum de 12 mois ;

**CONSIDERANT** que concernant le compte à terme, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois, que lors de la souscription, la collectivité connaîtra de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui sont versés à l'échéance,

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'OUVRI**R un compte à terme de 2 900 000 € pour une durée d'un mois ;
  
- **PRECISE** que l'origine des fonds est la suivante provient de cessions de terrains du lotissement communal :
  - Lot 01 pour un montant de 182 400 € faisant acte de vente notarié signé le 16/05/2022
  - Lot 03 pour un montant de 175 200 € faisant acte de vente notarié signé le 30/03/2023
  - Lot 04 pour un montant de 153 600 € faisant acte de vente notarié signé le 03/10/2022
  - Lot 08 pour un montant de 143 100 € faisant acte de vente notarié signé le 06/04/2022
  - Lot 09 pour un montant de 167 400 € faisant acte de vente notarié signé le 12/05/2023
  - Lot 10 pour un montant de 155 100 € faisant acte de vente notarié signé le 06/04/2022
  - Lot 11 pour un montant de 156 300 € faisant acte de vente notarié signé le 11/09/2023
  - Lot 12 pour un montant de 156 300 € faisant acte de vente notarié signé le 29/01/2024
  - Lot 13 pour un montant de 176 400 € faisant acte de vente notarié signé le 22/04/2022
  - Lot 14 pour un montant de 178 200 € faisant acte de vente notarié signé le 22/04/2022
  - Lot 18 pour un montant de 142 200 € faisant acte de vente notarié signé le 06/04/2022
  - Lot 19 pour un montant de 153 000 € faisant acte de vente notarié signé le 08/04/2022
  - Lot 20 pour un montant de 175 800 € faisant acte de vente notarié signé le 19/12/2023
  - Lot 21 pour un montant de 185 400 € faisant acte de vente notarié signé le 10/08/2022
  - Lot 22 pour un montant de 135 000 € faisant acte de vente notarié signé le 01/06/2022
  - Lot 23 pour un montant de 131 700 € faisant acte de vente notarié signé le 08/04/2022
  - Lot 24 pour un montant de 131 700 € faisant acte de vente notarié signé le 15/12/2022
  - Lot 25 pour un montant de 131 400 € faisant acte de vente notarié signé le 12/07/2022
  - Lot 26 pour un montant de 135 900 € faisant acte de vente notarié signé le 15/12/2022
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

**N°°2024-42 : Nomination du coordonnateur et de l'équipe communale pour le recensement de la population et création d'un poste agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025, les opérations de recensement de sa population. L'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

|                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>067-216704106-20241015-2024-46-DE<br>Date de télétransmission : 15/10/2024<br>Date de réception préfecture : 15/10/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner des coordonnateurs de l'enquête de recensement, de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer sa rémunération.

- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, I, 1° ;
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;
- Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Adeline COURMONT, Rédacteur 2<sup>ème</sup> classe, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population au titre de l'année 2025 ;

Monsieur Marc BASTIAN, en qualité de coordonnateur communal suppléant de l'enquête de recensement de la population au titre de l'année 2025.

- **DECIDE** la création d'un emploi de non titulaire en application de la loi et des décrets précités, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2025 ;
- **DE FIXER** la rémunération comme suit :
  - 2€ brut par formulaire « bulletin individuel » rempli,
  - 1,50€ brut par formulaire « bulletin de logement » rempli,

La collectivité versera un forfait de 80€ pour les frais de transport

La collectivité versera 20€ pour la journée de formation à l'agent recenseur

- **DIT** que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la Commune

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget primitif 2025 sous l'article 6413
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

---

### **N°2024-43 : Opération de désherbage de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que l'opération de « désherbage » consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé au Conseil Municipal que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles M.1311-1 alinéa1 et L.2122-21 ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **AUTORISE** dans le cadre de l'opération désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
  - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
  - Suppression des fiches
- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
  - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin
  - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler
- **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)

---

## N°2024-44 : Approbation - gratuité de l'inscription à la bibliothèque municipale

Vu l'engagement des bénévoles pour faire fonctionner la bibliothèque municipale,

Vu la volonté de la commune d'encourager la fréquentation de la bibliothèque

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **APPROUVE** la gratuité d'inscription à la bibliothèque municipale de Rosenwiller pour tout usager
- 

### POINT INFOS/ DIVERS

#### 1. Pylône de téléphonie mobile : point présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que l'opérateur Orange a été désigné par un arrêté ministériel pour traiter la zone à couvrir sur la commune de Rosenwiller. Orange a mandaté le cabinet ARCHIPART représenté par Monsieur Frédéric MALET pour effectuer toutes les démarches (techniques, administratives, contractuelles) en vue de l'installation d'un nouveau relais de téléphonie mobile.

#### 2. Visite de l'Assemblée nationale le 17 octobre 2024 : point présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise le déroulé de la journée du jeudi 17 octobre prochain concernant la visite du Palais Bourbon

- 6h53 : départ gare de Gresswiller
- 7h49 : départ de Strasbourg en TGV
- 9h35 : arrivée à Paris Gare de l'Est
- 11h30 : déjeuner au restaurant Chez Françoise (à 5 min du Palais-Bourbon)
- 13h20 : visite de l'Assemblée nationale (1h30) + temps d'échanges avec Mme la Députée
- 16h00 : fin de la visite
- 17h24 : départ TGV Paris gare de l'Est
- 19h01 : arrivée en gare de Strasbourg
- 19h46 : retour en ter
- 20h17 : arrivée gare de Gresswiller

Ce voyage réunira 42 personnes (dont 20 enfants de l'école communale) aura un coût approximatif de 5 500€

#### 3. Bénédiction du calvaire et de la fontaine entrée du village : point présenté par Monsieur le Maire



Monsieur le Maire a le plaisir d'inviter tous les membres du Conseil Municipal ainsi que les habitants de Rosenwiller à assister à la bénédiction du calvaire à l'entrée du village, qui se tiendra le samedi 21 septembre, après la messe de 18h.

Le Père Raoul en profitera pour bénir la fontaine, créée par les bénévoles du patrimoine du village, qui ont consacré tout l'été à édification.

#### **4. Biodéchets :** *point présenté par Madame Anne-Cécile WANTZ*

Pour donner suite à la réunion qui s'est tenue le lundi 13 juin dernier, en présence de Madame Biljana ZASOVA FRIEDERICH, Monsieur Jean-Georges HUCK, Madame Anne-Cécile WANTZ, Madame Marion SPIELBERGER (chargée de projets biodéchets au Sélect'om), Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la distribution des bio seaux et des sacs en kraft à l'ensemble des concitoyens.

La mise en place des abribacs est programmée en semaine 46

Les emplacements retenus sont :

- Placette de l'Oie
- Rue de Grendelbruch (à côté des emplacements pour le verre)
- Rue Principale

Une réunion publique se tiendra le 20 novembre à 20h dans la Salle Swisser.

#### **5. Projet rénovation de l'école communale :** *point présenté par Monsieur le Maire*

Suite à la réunion de travail du 17 juin dernier avec la commission urbanisme, les architectes et les bureaux d'études ont suggéré une nouvelle organisation des salles

- La bibliothèque actuelle étant plus ouverte et plus haute sous plafond, elle offre plus de confort d'utilisation et de confort thermique pour une salle de classe.
- Installation des mêmes fonctionnalités que dans la salle de classe actuelle.
- Le mètre supplémentaire en longueur dans la zone de classe et le fait que le bureau ouvert de Mme Hatt puisse être disposé hors de cette zone, une rangée supplémentaire d'élèves est possible en cas d'effectif supplémentaire (tables en pointillés).
- La bibliothèque s'aménage également facilement dans la salle de classe sous combles.

#### **6. Numérisation des registres :** *point présenté par Monsieur le Maire*

L'entreprise NUMERIZE est intervenue sur une matinée pour numériser les registres d'Etat civil de 1898 à 2022, ce qui représente 2094 actes au total.

#### **7. Opération de stérilisation de chats :** *point présenté par Monsieur le Maire*

À la suite d'une recrudescence de portées de chats, la police municipale a été missionnée de capturer les chats (rue de l'École notamment) afin de procéder à une stérilisation.

A ce jour, 4 captures ont pu être réalisées. Il est précisé que ces chats sont stérilisés puis tatoués avant d'être relâchés.

Stéphane MARGUIN prend la parole afin de faire un point sur les exposants du marché hebdomadaire : nouvel exposant depuis fin août d'un traiteur méditerranéen proposant des falafels, baklava avec la possibilité de déguster les produits sur place  
Egalement, un exposant de confitures présent tous les 1<sup>ers</sup> vendredis de chaque mois  
Le maraicher, le boulanger, Pedro FAUSTINO ainsi que l'amicale de l'école demeurent présents chaque vendredi.

## URBANISME

| Année 2024                                                     |                                                                                                                                                                                                                                               |                        |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| DP 067 410 24 R0015<br>SOMMER Gilles<br>7 rue des Vergers      | Pose d'une pergola                                                                                                                                                                                                                            | En cours               |
| DP 067 410 24 R0016<br>DRAPEAU Jérémie<br>21 rue Principale    | Ravalement de façade (crépis, volets, et ferronneries) avec couleurs l'identique                                                                                                                                                              | Favorable              |
| DP 067 410 24 R0017<br>HUCK Jean-Claude<br>6 rue du Wisch      | Installation de panneaux photovoltaïques                                                                                                                                                                                                      | Favorable              |
| DP 067 410 24 R0018<br>HUCK Rémy<br>21 rue de l'Ecole          | Ravalement des façades (Beige / soubassement en grès)                                                                                                                                                                                         | Favorable avec réserve |
| DP 067 410 24 R0019<br>FINCK Geneviève<br>4 rue du Moulin      | Remplacement des fenêtres de la façade avant                                                                                                                                                                                                  | Favorable avec réserve |
| DP 067 410 24 R0020<br>GALLIOT Hervé<br>7 rue des Faisans      | Pose en toiture de 7 panneaux photovoltaïques de couleur noire                                                                                                                                                                                | Favorable              |
| DP 067 410 24 R0021<br>SCHWEITZER Frédéric<br>16 rue du Wisch  | - Construction d'une terrasse en façade Est de la maison existante<br>- Création d'une porte fenêtre au niveau R-1 et de 2 fenêtres au niveau R+1 en façade Est pour améliorer la luminosité des espaces concernés (pas d'aménagement prévus) | Favorable              |
| DP 067 410 24 R0022<br>MUHLMAYER Etienne<br>8 rue du Rosenmeer | Pose portail en acier avec une peinture thermolaquée en gris anthracite                                                                                                                                                                       | Favorable avec réserve |
| DP 067 410 24 R0023<br>BRONNER Sophie<br>4 rue Principale      | Mise en place d'une fenêtre de toit côté cour                                                                                                                                                                                                 | En cours               |

|                                                             |                                                                                                                                    |          |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| PC 067 410 24 R0005<br>BRAUN Guillaume<br>16 rue de l'Azuré | Construction d'une terrasse en dalle béton d'environ 30m <sup>2</sup> de surface accolée à la partie sud d'une maison individuelle | En cours |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

Accusé de réception en préfecture  
067-216704106-20241015-2024\_46-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

|                                                               |                                                                            |          |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| PD 067 410 24 R0001<br>SCHWEITZER Frédéric<br>16 rue du Wisch | La démolition partielle de la façade<br>Est pour création de baies vitrées | En cours |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|

Prochaines dates :

- Inauguration calvaire : samedi 21 septembre à 18h45 (après la messe)
- Prochain Conseil Municipal : 14 octobre
- Inauguration RNR : 19 octobre

**Séance levée à 22h15**

Procès-verbal des délibérations certifié  
exécutoire

Délibérations Transmises à la Sous-Préfecture  
le 13 septembre 2024

Liste des délibérations publiée ou notifiée  
le 13 septembre 2024

Le Maire,  
Philippe WANTZ



Le secrétaire de séance, Stéphane MARGUIN

